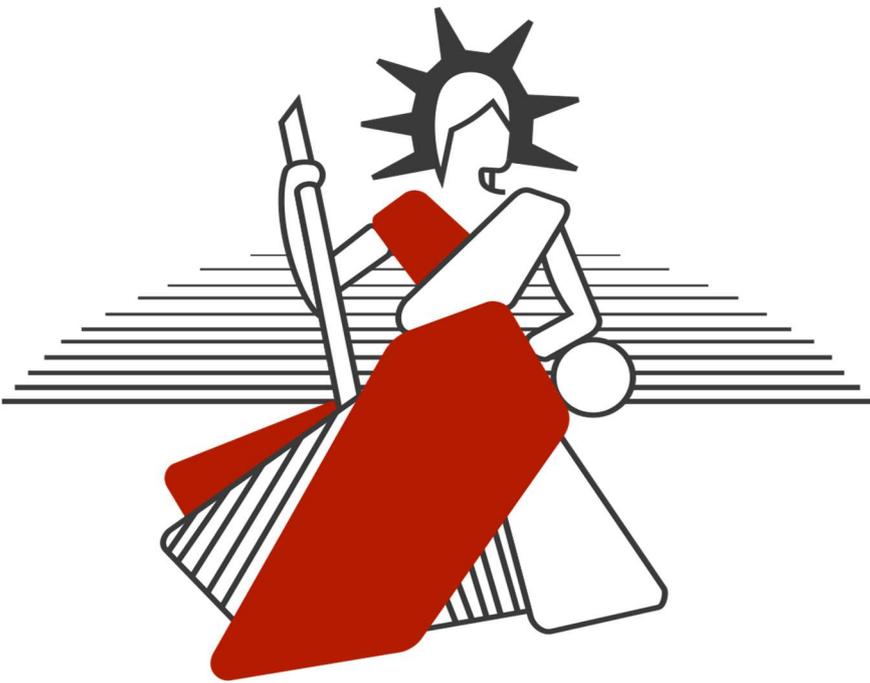


2025

TARIF DES PRESTATIONS DE L'ETUDE



ACC – ACTES CONSTATS CONSEILS

Commissaires de Justice Associés

01/01/2025

ACC – ACTES CONSTATS CONSEILS

Tarification des prestations en honoraires libres

Constat à la demande des particuliers	<p><u>Forfait de base :</u></p> <p>360 € TTC (TVA 20 % incluse) dans la limite d'1 heure sur place</p> <p>Majoration au-delà ;</p> <p>Majoration pour urgence / spécificités / distance / horaire (Majoration soirée, nuit, week-end et jours fériés)</p>
Constat d'affichage	<p><u>Forfait 1 Constat :</u></p> <p>200 TTC (TVA 20 % incluse)</p> <p><u>Forfait 2 Constats :</u></p> <p>176 TTC par constat (TVA 20 % incluse)</p> <p><u>Forfait 3 Constats :</u></p> <p>152 TTC par constat (TVA 20 % incluse)</p> <p>Majoration possible en cas d'attentes particulières supplémentaires / distance</p>
Constat d'état des lieux amiable (hors procédure d'état des lieux litigieux)	<p><u>Forfait de base :</u></p> <p>300 TTC (TVA 20 % incluse)</p> <p>Modulation possible suivant surface et temps passé</p>
Constat SMS	<p><u>Forfait de base :</u></p> <p>275 € TTC (TVA 20 % incluse)</p> <p>Modulation suivant nombre de SMS et temps passé</p>
Constat Vidéo	<p><u>Forfait de base :</u></p> <p>300 € TTC / 500 € TTC (TVA 20 % incluse)</p> <p>Modulation suivant la durée de l'enregistrement et le temps passé</p>

Constat Internet	<u>Forfait de base :</u> 400 € TTC / 500 € TTC (TVA 20 % incluse) <i>Constat nécessitant le respect d'un protocole complexe et rigoureux</i>
Constat avant Travaux	<u>Forfait de base :</u> 300 € HT (TVA 20 % non-incluse) Dans la limite d'1h et 100 clichés ; Majoration pour urgence /ou spécificités / distance / horaire
Consultation juridique (hors dossier)	<u>Forfait de base :</u> 40 € TTC par demi-heure entamée ; <u>Note juridique écrite :</u> 200 € TTC, modulable suivant complexité et temps passé
Rédaction pour pilotage d'actes détachés (hors dossier)	10 € TTC à 20 € TTC (hors actes équitables) Sauf assignations et congés
Rédaction d'une assignation	De 260 € à 300 € TTC pour les assignations en expulsion, assignations en redressement / liquidation, et assignation en saisie des rémunérations, assignation devant le JEX, avec dossier en cours en l'étude ; 300 € à 380 € TTC pour toute autre assignation, modulable suivant temps passé et complexité de l'affaire.
Enrôlement d'une assignation	25 € TTC / 35 € TTC (urgence)
Rédaction d'un bail sous seing privé	A partir de 200 € TTC, Suivant temps passé et délai de rédaction accordé
Rédaction d'un congé	120 € / 220 € (urgence) TTC, Suivant temps passé et délai de rédaction accordé

Procédure d'injonction de payer Rédaction du bordereau des pièces	25 € TTC
Procédure d'injonction de payer Création de l'espace de consultation des pièces	15 € TTC
Procédure d'injonction de payer Demande de Certificat de Non-Opposition	25 € TTC
Représentation à une audience de saisie des rémunérations	60 € / 120 € TTC Par audience, suivant montant de la créance à recouvrer
Représentation devant le Tribunal de Commerce	Sur demande, suivant complexité, et temps de travail
Représentation devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux	Sur demande, suivant complexité, et temps de travail
Vente volontaire aux enchères publiques	<u>Honoraire à la charge des vendeurs :</u> 5 à 10 % TTC du prix de l'adjudication ; Suivant nature des biens vendus ; <u>Honoraire à la charge des acheteurs :</u> 20 % TTC du prix de l'adjudication ; Préparation et rédaction du catalogue non-incluses ; <i>Frais de publicité non inclus (débours)</i>
Médiation	<u>Forfait E-médiation via Médicys :</u> 72 € TTC à la charge du professionnel Frais complémentaires de 12 € TTC à 24 € TTC (sauf litige consommation) <u>Médiation sur mesure via Médicys :</u> Suivant complexité et temps passé <u>Médiation hors Médicys</u> Sur demande, et suivant complexité et temps passé

Jeux-concours	Devis sur demande (vérification des clauses, procès-verbal de dépôt, réception des bulletins, constat de la régularité du tirage au sort, annonce des résultats, vérification des lots, ect...)
Débours Assistance sur ouverture (Police municipale / Maire, Maire-adjoint ...)	Article A444-50 du code de Commerce <i>Les indemnités, versées aux conseillers municipaux, fonctionnaires municipaux, autorités de gendarmerie ou témoins, mentionnées aux e et g du 3° du I de l'article Annexe 4-8 sont les suivantes :</i> 1° Pour être présents à l'ouverture des portes et meubles fermant à clef : 6,60 € ; 2° Pour prêter main-forte à l'exécution d'une mesure d'expulsion : 11,00 €.
Débours Serrurier / Déménageur	Sur devis et/ou facturation de ces professionnels -Absence de facturation complémentaire de l'étude pour ces prestations